Certifié conforme à l'original

ABOMA

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 156 Boulevard Saint-germain
75006 Paris

R.C.S PARIS : 829 284 769

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES REUNIT DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à 10 h, les associés de la société ABOMA, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, se sont réunis au siège de la société, sur convocation du Président.
Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Gautier BOUCHER**, président de la société.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que l'ensemble des associés sont présents.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux associés :

- La convocation adressée à chaque associé ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du président actuel
- Nomination d'un nouveau président
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis lecture est donnée du rapport du président, et après échanges de vue, les résolutions suivantes sont soumises au vote des associés.

SVXC, GB, TH

Première résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission à effet immédiat, de **Monsieur Gautier BOUCHER**, de ses fonctions de président de la société ABOMA, qu'il occupait jusqu'alors. Il cessera ses fonctions à compter de ce jour.

L'ensemble des associés le remercie pour l'ensemble de ses diligences et son implication dans la gouvernance de la société.

Elle donne en conséquence, au président quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité des votants.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer, **Madame Thi-Mai-Anh HA,** Née le 06/01/1957 à Saigon(VIETNAM), de nationalité Française et demeurant au 51 Rue Blanche 75009 Paris, aux fonctions de présidente de la société en remplacement de **Monsieur Gautier BOUCHER**, président démissionnaire.
Madame Thi-Mai-Anh HA, déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappée d'aucune condamnations, incapacités et déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.
Elle s'engage à exercer ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

Troisième résolution

L'assemblée générale, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

Le Président

Signé par Gautier BOUCHER
Le 9 mars 2026

Signed with Universign doc_dEA0 tx_MOEzr85WQ72A

Signé par THI-MAI-ANH HA
Le 6 mars 2026

Signed with Universign doc_dEA0 tx_MOEzr85WQ72A

Signé par SOPHIE VU XUAN CHI
Le 9 mars 2026

Signed with Universign doc_dEA0 tx_MOEzr85WQ72A

SVXC, GB, TH